	Assemblée Générale 31 mai 2001 Hôtel Dieu Saint Jacques	Date : 06/07/01 Réf.: JLD/PDP/ DC/03- 001 Code documentaire : ORU. AG-ENR 002 Page 1/2
Destinataires : Membres de l'Observatoire Régional des Urgences Midi-Pyrénées		

L'Assemblée Générale de l'Observatoire Régional des Urgences de Midi-Pyrénées (ORU-MiP) s'est tenue le 31 mai 2001 à l'Amphithéâtre Rieuneau à l'Hôtel Dieu St Jacques.

La séance a débuté à 14h30 et était présidée par M. Daniel MOINARD, Président de l'ORU-MiP.

Les établissements membres ont été invités à se présenter à la tribune pour signer la feuille d'émargement, afin de pouvoir se prononcer sur les différents points soumis au vote de l'A.G.

Les établissements présents représentent **384** votes. Il s'agit de :

CHU de Toulouse
CHIC Castres-Mazamet
CHIC Tarbes Vic en Bigorre
CH Albi
CH Montauban
C.H.I. Val d'Ariège
CH Lourdes
Nouvelle Clinique de l'Union, St Jean
CH Cahors
CH Auch
Clinique de l'Ormeau, Tarbes
Hôpital Joseph Ducuing, Toulouse
CH St Gaudens
CH Figeac
CH St Céré
CH Lavour
Clinique du Pont de Chaume, Montauban
CH de Gourdon
Hôpitaux de Lannemezan
CH Ariège Couserans
CH Decazeville
Polyclinique du Sidobre, Castres

Les membres associés : Collège Midi-Pyrénées de Médecine d'Urgence, Collège Régional des DIM, SAMU de France, URML et Observatoire Régional de la Santé représentent **261** votes


Soit un total de : 645 votes. Le quorum est à 561 parts.

M. MOINARD cède la parole aux rapporteurs des différents points qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale:

1) **Les statuts** présentés par **M. ROGEZ**.

Il a été demandé aux membres de l'Assemblée générale de se prononcer sur la décision prise par le Conseil d'Administration de déposer immédiatement les statuts associatifs, afin d'obtenir la personnalité morale, dans l'attente du statut définitif de G.I.P qui sera demandé simultanément.

Résultat du vote :
Pour : 510
Contre : 24
Abstentions : 111

	Assemblée Générale 31 mai 2001 Hôtel Dieu Saint Jacques	Date : 06/07/01 Réf.: JLD/PDP/ DC/03- 001 Code documentaire : ORU. AG-ENR 002 Page 2/2
Destinataires : Membres de l'Observatoire Régional des Urgences Midi-Pyrénées		

2) **Le budget** présenté par **M. Patrice COHADE**.

Le budget est adopté à l'unanimité avec 645 votes pour.

Conformément à cette approbation, le bureau de l'association ORU-MiP procédera à l'appel des fonds associatifs dès que la Préfecture de la Haute-Garonne aura enregistré le dépôt des statuts.

3) **Règlement intérieur**, présenté par le **Dr. Sylvie BAQUÉ**.

Résultat du vote : 645 votes pour.

4) **Conseil Scientifique**, présenté par M. le Pr. GRAND à qui le Conseil d'Administration a demandé de présider ce Conseil Scientifique. La composition du Conseil scientifique est présentée par le Directeur de l'ORU-MiP.

Vote : 645 voix pour.

5) **Questions diverses**

- Correspondants Evaluation : le Directeur de l'ORU-MiP fait part de la réunion qui s'est tenue le 30 mai 2001 et qui réunissait les correspondants Evaluation Qualité (CEQ) des établissements ayant répondu à l'enquête de suivi du programme d'évaluation organisée par le Collège Midi-Pyrénées de Médecine d'Urgence. Il ressort que les établissements qui ont la meilleure exhaustivité et le meilleur contrôle des délais sont ceux qui ont su, ou ont pu, répartir la saisie des données entre les différents acteurs médicaux et administratifs qui interviennent dans la prise en charge des patients aux urgences. Par ailleurs, une nomination officielle des correspondants évaluation Qualité par la direction médico-administrative des établissements membres apparaît nécessaire pour faciliter le rôle du correspondant au sein de l'établissement.
- Action de communication et de soutien au sein des établissements membres: l'ORU-MiP se tient à la disposition des établissements qui en feront la demande. Certaines actions sont, d'ores et déjà, programmées.
- MIPIH: le Directeur de l'ORU-MiP fait part de la proposition du Directeur du MIPIH d'intégrer l'ORU-MiP comme membre associé. Il est précisé que cette adhésion n'implique pas l'adhésion particulière des établissements membres de l'ORU-MiP.

Vote : proposition acceptée à l'unanimité, avec 645 votes pour.

6) Allocution de M. le Dr. Cédric GROUCHKA, Directeur Adjoint de l'ARH qui félicite les établissements membres pour l'action fédérative qui a été menée pour aboutir à la création du premier Observatoire Régional des Urgences et annonce l'octroi de crédits complémentaires.

La séance est levée par M. MOINARD à 16h30.

PJ :

- Statuts associatifs
- Règlement Intérieur